

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2018

2/1 – ACQUISITION DE LA SALLE PINCHON

Le Diocèse de Lille a récemment mis en vente sa propriété dénommée « salle Pinchon », située sur le côté de l'église Saint-Pierre.

Au regard, notamment, de la situation de ce bien, la commune a manifesté son intérêt pour l'acquérir à l'amiable. En effet, ce bâtiment est situé à proximité immédiate de plusieurs équipements scolaires (école Sévigné, groupe scolaire Saint-Honoré Notre Dame de la Treille, restaurant scolaire Jean Zay en cours de construction), collectifs (Maison des Associations, M Café) et sportifs (salle Léo Lagrange). Compte tenu de cette localisation, ce foncier offre par exemple, à court et moyen termes, un potentiel de stockage utile à la collectivité. Dans ce secteur très dense, ce potentiel pourra être mobilisé pour le bon fonctionnement desdits équipements et sera déterminant dans la mise en œuvre de futurs chantiers de rénovation et de mise en accessibilité.

Après discussion avec le propriétaire, un accord a été trouvé pour fixer le prix à 42 500 €.

Cette acquisition, compte tenu de son montant, n'est pas soumise à un avis de France Domaine.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- acquérir l'immeuble cadastré AO0031, d'une contenance de 89 m², au prix de 42 500 €, hors frais d'acte,
- engager les formalités nécessaires à la cession, signer tous les actes et documents relatifs à cette opération, et notamment l'acte notarié de transfert de propriété, avec l'assistance de Maître BEAUVALOT – notaire,
- utiliser les crédits ouverts au budget de l'exercice pour cette acquisition au compte nature 21318, article fonctionnel 90020.